



2025/

## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DÉLIBÉRATION N°2025/032

**Objet : Autorisation de signature de la convention de financement de soutien de la Région Ile-de-France au VIF (RESEAU VELO Ile-de-France)**

#### Séance du lundi 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mardi 4 février 2025, se sont réunis au nombre de 26, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 26

Excusés

représentés : 7

Absents : 2

\*<sup>1</sup> Arrivée à 18h32 au cours de l'appel

\*<sup>2</sup> Arrivée à 18h35 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour et repartie à 20h29 avant le vote du point n°5 en confiant son pouvoir à S. Mercieca

\*<sup>3</sup> Arrivé à 18h35 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

\*<sup>4</sup> Arrivé à 18h37 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

\*<sup>5</sup> Arrivée à 18h40 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

\*<sup>6</sup> Arrivé à 18h45 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

\*<sup>7</sup> Représenté par F. Deraedt jusqu'à son arrivée à 18h46. A pris personnellement part au vote à compter du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

\*<sup>8</sup> Arrivé à 18h48 avant le vote du point n°4 et reparti à 20h46 avant le vote du point n°7 inscrit à l'ordre du jour

**Hôtel de ville** du jour  
Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils<sup>\*1</sup>, Marcus M'Boudou, Souad Medani, Fabrice Deraedt, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sérima Le Querec, Noureddine Siana<sup>\*6</sup>, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi<sup>\*3</sup>, Valérie Marion<sup>\*7</sup>, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik<sup>\*5</sup>, Nejla Toptas<sup>\*2</sup>, Sofiane Seridji<sup>\*8</sup>, Christian Amar Henni, José Peres<sup>\*4</sup>, Christine Tisserand, Erick Couturier, Yvrose Jameau

**Excusés représentés :**

Kykie Basseg à Souad Medani, Claudine Cordes à Gilles Melin, Jérémy Kawouk à Marcus M'Boudou, Pierrick Brousseau à Aurélie Monfils, Nicolas Fené à Sofiane Seridji, Sandanakichenin Djanarthy à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Christine Tisserand

**Absents :**

Séverin Yapo, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2025/

---

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
10 février 2025  
DÉLIBÉRATION  
N°2025/032

**Objet : Autorisation de signature de la convention de financement de soutien de la Région Ile-de-France au VIF (RESEAU VELO Ile-de-France)**

Environnement

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Gilles MELIN, Adjoint au Maire chargé de l'Aménagement durable, de la Transition écologique, de l'Ecopolis et de la Démocratie locale,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2023/109 du 7 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France en date du 27 mai 2020 n° CP 2020-072 approuvant son soutien financier au RER V renommé réseau Vélo Ile-de-France en 2023,

**VU** la délibération n°CP 2023-115 du Conseil régional d'Ile-de-France en date du 1<sup>er</sup> juin 2023 relative au soutien au réseau vélo Ile-de-France (RER V) et Plan vélo régional,

**VU** la décision n°2024/363 en date du 17 décembre 2024 portant demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre du soutien au VIF (Réseau Vélo Ile-de-France),

**VU** le courrier de Voies Navigables de France du 29 juillet 2024 donnant son accord de principe pour le projet d'aménagement des Berges de Seine présenté par la Ville de Ris-Orangis,

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal,

**VU** l'avis de la Commission Aménagement, Cadre de Vie et Ecologie en date du 29 janvier 2025,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ce dispositif, la Commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France à hauteur de 60% du coût total HT de l'opération suivante :

- Travaux d'aménagements cyclables sur l'itinéraire du réseau Vélo Ile-de-France – ligne V7 situé en rive gauche de la Seine, allant du pont de l'Amitié (RD31) jusqu'au croisement du chemin de halage avec la rue de l'Ecorne Bœuf, en limite communale d'Evry-Courcouronnes.

**CONSIDERANT** que la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart assurera de par sa compétence l'entretien des aménagements des berges de Seine,

2025/

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal a donné délégation de compétence au Maire pour les demandes de subvention auprès des organismes financeurs,

**CONSIDÉRANT** qu'en application de la délibération du Conseil municipal du 7 mai 2024, une décision a été prise en vue de la demande de subvention,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'autoriser la signature d'une convention avec la Région Ile-de-France et tous les documents s'y rapportant,

#### **APRÈS DÉLIBÉRATION**

**PREND ACTE** de la demande de subvention formulée auprès de la Région Ile-de-France en vertu de la décision n° 2024/363 en date du 17 décembre 2024 pour les travaux d'aménagements cyclables sur l'itinéraire du réseau Vélo Ile-de-France – ligne V7 situé en rive gauche de la Seine, allant du pont de l'Amitié (RD31) jusqu'au croisement du chemin de halage avec la rue de l'Ecorne Bœuf, en limite communale d'Evry-Courcouronnes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement de soutien de la Région Ile-de-France au VIF (RESEAU VELO Ile-de-France) à hauteur de 60% du coût total HT de l'opération d'aménagements cyclables sur l'itinéraire du réseau Vélo Ile-de-France – ligne V7, ainsi que tous les documents visant à permettre de bénéficier du soutien financier de la Région Ile-de-France.

#### **S'ENGAGE :**

- A ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation par la Commission des transports et des mobilités de la Région Ile-de-France,
- A tenir la Région Ile-de-France informée de l'avancement des réalisations (dont la pose de panneaux de chantier avec logo régional),
- A supporter au moins 20% de financement sur fonds propres sur le montant HT des travaux.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **25 FEV. 2025**

Publié le : **26 FEV. 2025**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par :  
STEPHANE RAFFALLI  
Le 20/02/2025 à 16:24

